

PROJET

Grand Site de France GORGES DE L'ARDÈCHE



APPEL A PROJETS

« chantiers participatifs de restauration de d'ouvrages en pierres sèches »

Contact

Claire MASQUELIER, chargée de mission projet Grand Site de France,
c.masquelier@gorgesdelardeche.fr / 07 56 24 72 31
Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche
17 place du Couvent, 07700 SAINT-REMEZE

Cahier des charges

Contexte

Le territoire des gorges de l'Ardèche est engagé depuis plus de 30 ans dans une démarche de gestion et de mise en valeur de certains sites patrimoniaux (site classé de la Combe d'Arc, site inscrit des gorges de l'Ardèche) à travers une démarche Grand Site de France, promue par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Aujourd'hui, les élus souhaitent construire un projet à 8 ans en faveur des paysages et de la biodiversité et porter une candidature au label Grand Site de France à l'échelle des 16 communes membres du Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche (SGGA)¹, afin de faire reconnaître le travail accompli, tout en affirmant la volonté locale de poursuivre cette démarche visant l'excellence paysagère et environnementale, ainsi qu'un tourisme durable.

Le projet Grand Site de France Gorges de l'Ardèche est animé par le SGGA en partenariat avec l'Etat, les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie, les départements de l'Ardèche et du Gard, la communauté

¹ Aiguèze, Bidon, Gras, Issirac, Labastide-de-Virac, Lagorce, Larnas, Le Garn, Orgnac-l'Aven, Saint-Just-d'Ardèche, Saint-Marcel-d'Ardèche, Saint-Martin-d'Ardèche, Saint-Remèze, Salavas, Vallon-Pont-d'Arc et Vagnas.

d'agglomération du Gard Rhodanien, la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, la communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche, la commune de Vallon-Pont d'Arc, la commune d'Orgnac-l'Aven et l'office de tourisme Gorges de l'Ardèche - Pont d'Arc

Ces 16 communes ont en commun un même socle géologique : le calcaire urgonien, hérité du crétacé inférieur (-145 Ma à 100,5 Ma). Cette roche est aujourd'hui visible dans les paysages naturels (falaises, roches affleurantes), mais également dans les paysages bâtis, cette ressource locale ayant longtemps été privilégiée aux ressources importées. Le calcaire a notamment été utilisé dans des constructions en pierres sèches (murets, terrasses, calades, cabanes...) que l'on souhaite aujourd'hui valoriser.

Ce type de construction sans mortier présente plusieurs avantages tels que la gestion des eaux de ruissellement, une très bonne résistance mécanique, un bilan carbone réduit, tout en constituant des refuges pour certains reptiles et chauves-souris notamment. De plus, elles participent à la beauté du cadre de vie.

Certaines de ces constructions tendent à disparaître, par manque d'entretien, souvent lié à une perte d'usage ou à une méconnaissance des techniques de construction.

C'est pourquoi le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche lance un appel à projets pour permettre aux communes et associations de son territoire de réhabiliter ce petit patrimoine en pierres sèches, tout en transmettant aux habitants la base des techniques de construction, par la mise en place de chantiers participatifs.

Objet

Cet appel à projet, financé à 80% par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes vise à l'attribution d'une aide financière et technique en faveur de la restauration du petit patrimoine bâti en pierre sèche. Le complément financier est assuré par les fonds propres du SGGA. Le budget total est de 5000€

Un ou plusieurs projets pourront être sélectionnés, selon l'ampleur des travaux à envisager. Ils feront l'objet d'un chantier participatif de restauration, accompagné par des professionnels : les muraillers de l'association Gens des Pierres (www.gensdespierres.fr).

La durée de chaque chantier sera de minimum 2 jours afin de garantir un travail et une transmission du savoir-faire de qualité, mais une durée plus longue pourra être envisagée si le projet le nécessite. A noter que dans le cas où le temps de chantier initialement prévu ne permettait pas d'aboutir à un ouvrage terminé, une commande complémentaire à la charge du bénéficiaire pourrait être nécessaire afin de garantir la pérennité de l'ouvrage. Le porteur de projet sera libre de choisir de poursuivre sous forme de chantier participatif ou s'il souhaite confier ce travail à des artisans de gens des pierres ou d'autres prestataires compétents.

L'aide financière comprend l'encadrement du chantier par un murailler, incluant la « formation » des participants (dans la limite de 6 personnes / encadrant murailler), ainsi que son expertise technique garantissant le bon déroulé des travaux et la mise en œuvre des bonnes pratiques vis à vis des Règles de l'Art de la construction en pierre sèche.

Elle ne comprend pas l'approvisionnement en pierres, qui devra être prévu par le bénéficiaire de l'aide, ni la préparation du site (accès, débroussaillage) ou la remise en état après intervention. A noter que dans le cas d'une restauration avec réutilisation des matériaux présents sur place, il manque en général un tiers des ressources. Il faudra donc prévoir l'apport des pierres nécessaires. Lors de sa visite préalable au chantier, le murailler pourra apporter ses conseils sur le choix des pierres et leur quantité nécessaire.

Les bénéficiaires

Les communes du territoire du projet Grand Site de France Gorges de l'Ardèche, à savoir les 16 communes membres du SGGA :

- Propriétaires des ouvrages à réhabiliter
- Conventionnant avec des propriétaires fonciers en vue de constituer un projet répondant à l'objet du présent appel à projets.

Les associations, en lien avec les communes précitées, dans les mêmes conditions foncières.

Le porteur du projet bénéficie d'une aide financière et technique du SGGA et de Gens des pierres. Il demeure le maître d'ouvrage de l'opération.

Les conditions d'intervention

Les projets de réhabilitation devront répondre aux principes suivants :

1/ Dimension participative

Le chantier sera le plus participatif possible. Afin de garantir la réalisation du chantier, les communes ou associations qui proposent un projet devront faire le nécessaire pour garantir qu'au minimum 3 personnes seront présentes chaque jour du chantier.

Pour assurer une efficacité dans la transmission des règles de bonne pratique, chaque participant devra se rendre disponible pendant 2 jours minimum. Selon l'ampleur, le chantier sera ensuite ouvert à d'autres personnes qui souhaitent découvrir le travail de la pierre sèche (dans la limite de 6 personnes au total par muraille encadrant). Ces personnes s'engageront également à participer à 2 jours de chantier minimum.

Il est précisé que dans le cadre « participatif » du projet, aucun objectif quantitatif de rendu ne peut être fixé.

2/ Types de projets

Le projet de restauration doit :

- être issu d'une concertation locale avec les habitants ;
- permettre l'ouverture du site au public de manière ponctuelle ou permanente ;
- être visible du domaine public ou accessible visuellement depuis un espace ouvert au public.

Le site ou l'ouvrage à restaurer doit :

- présenter un intérêt patrimonial notoire : qualité architecturale et/ou paysagère.
- OU
- présenter une utilité avérée : soutènement de terrasse ou d'accès, délimitation d'espace, support d'activités, stabilisation de voie de cheminement ou de place de stationnement,
- OU
- s'inscrire dans le cadre d'une démarche culturelle et sociale de type : jardin public partagé, lieu de spectacle, d'animation, lieu de rencontres, de lien social.
- OU
- constituer un espace de découverte touristique au travers de sentiers d'interprétation, de visites guidées, commentées...

Engagement et valorisation

En répondant à cet appel à projet et en cas de sélection, le lauréat s'engage à faire vivre l'espace aménagé (aménagement de jardins partagés, entretien des chemins, mise en culture, organisation d'événements...) et à entretenir le site après les travaux.

Chaque projet lauréat fera l'objet d'une valorisation, à définir avec le bénéficiaire. Il pourra s'agir d'une communication presse, d'un sentier d'interprétation, d'une journée festive...

Sélection des dossiers

1/ Critères de sélection

Critères	Note en points
Le projet de restauration / le site ou l'ouvrage à restaurer doit	
☒ être issu d'une concertation locale avec les habitants	20
☒ permettre l'ouverture du site au public de manière ponctuelle ou permanente	20
☒ être visible du domaine public ou accessible visuellement depuis un espace ouvert au public.	20
1/ Présenter un intérêt patrimonial notoire :	40
☒ qualité de l'architecture	20
☒ qualité paysagère	20
2/ Présenter une utilité avérée (soutènement, délimitation d'espace, support d'activités...)	20
3/ S'inscrire dans le cadre d'une démarche culturelle et sociale de type :	60
☒ jardin public partagé	20
☒ lieu de spectacle, d'animation	20
☒ lieu de rencontres, de lien social	20
4/ Constituer un espace de découverte touristique au travers de sentiers d'interprétation, de visites guidées, commentées...	20
TOTAL	200

2/ Visites de site et expertise technique

Après réception des dossiers, le SGGA se réserve le droit d'organiser des visites de site, afin d'estimer l'ampleur des chantiers.

Dans le cas où cette visite n'aurait pas été réalisée et en cas de pré-sélection du dossier, les muraillers réaliseront, en amont du chantier une expertise préalable aux travaux, afin d'en déterminer leur ampleur : durée potentielle, nombre de personnes nécessaires, estimation des matériaux manquants, préparation du site nécessaire et autres points techniques...). Cette expertise permettra de déterminer le coût pour le bénéficiaire.

Les étapes à suivre :

Candidature

Les candidats doivent soumettre leur candidature en complétant le formulaire ci-joint. Sur la base du descriptif du projet et d'une éventuelle visite sur site, le SGGA étudiera l'éligibilité de chaque dossier et sélectionnera le ou les projets lauréats. Des compléments d'information pourront être demandé.

Organisation des chantiers

Les lauréats et les murailleurs, en lien avec le SGGA organisent les chantiers : dates, inscriptions, apports de matériau et matériel, préparation du site, conditions d'accueil des participants. Les porteurs de projets s'engagent à faire le relais de la communication du SGGA visant à compléter le groupe de volontaires qui participeront au chantier. Ceux-ci seront « bénévoles ». Leur participation sera donc gratuite. Ils bénéficieront de savoir et savoir-faire en échange de leur force de travail et leur mobilisation pour l'ouvrage.

Le public cible pourra être des habitants (entre 7 et 77ans), tout autre profil (ESAT, élèves en apprentissage, foyer de jeunes, membre d'association à vocation sociale ou patrimoniale, etc.), voire des agents communaux.

Dans la mesure de ses disponibilités, le SGGA se rendra sur les chantiers pour s'assurer du bon déroulé.

Une visite du chantier fini, ouverte au public, pourra être réalisée.

Calendrier :

Les dossiers doivent être envoyés par mail ou papier au Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche avant le 03/11/2024, en mettant en copie la ou les communes concernées par le projet (dans le cas d'un portage associatif).

Les réponses seront données au plus tard le 30/11/2024.

Le ou les chantiers seront réalisés au cours du printemps 2025 (calendrier à préciser avec le ou les porteurs des projets lauréats).

Le SGGA se réserve le droit de solliciter une visite de site en amont de la sélection définitive.

Formulaire de présentation du projet

Identification du demandeur

Nom de la commune ou association porteuse du projet :

Représentée par :

- NOM Prénom :
- Fonction :
- Adresse mail :
- Numéro de téléphone :

Partenaire(s) éventuel(s) du projet (cocher la ou les cases correspondantes et préciser) :

- Communauté(s) de communes ou d'agglomération :
- Autre(s) commune(s) :
- Association(s) :
- Agriculteur(s)
- Autre(s) :

Description du projet

Localisation du projet :

- Commune :
- Adresse / lieu-dit :

- Parcelle(s) cadastrale(s) concernée(s) :

- Le porteur de projet est propriétaire
- Une convention est établie avec un ou plusieurs propriétaires (à joindre)

Type d'ouvrage à réhabiliter :

- Mur de clôture
- Mur de soutènement de terrasse
- Calade
- Cabane
- Autre (préciser) :

Description du projet (dimensions, particularités techniques)/ finalité (en s'appuyant sur les critères de sélection) :

Vue aérienne (ou carte) avec localisation précise du site
(à joindre éventuellement en annexe en cas de manque de place)

Photographies du site
(à joindre éventuellement en annexe en cas de manque de place)

Je m'engage à faire le nécessaire pour garantir qu'au minimum 3 personnes soient disponibles pendant toute la durée du chantier.

Je certifie l'exactitude des renseignements inscrits ci-dessus.

Fait à _____, le _____

Signature du demandeur